

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 8 AVRIL 2025 A 19h (Salle du Conseil Municipal - Mairie)**

**Présents** : M. Eric MARTIN (Maire), M. Philippe PATEY, Mme Danielle BONNIN, Mme Valérie POIGNANT, M. François NGUYEN LA, Mme Alexandra ROUCHER et M. Jean-Luc CHATRY (Adjoints), M. Bernard PIERRE-EUGENE (Conseiller Municipal Délégué), M. Pierre BAZIN, Mme Aurélie BERGER, M. Olivier BEULET, M. Christophe DELAVault, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Nythia FOISNET, Mme Catherine LACROIX-KARIDA, Mme Séverine LAFLEUR, M. Julien MACOUIN, M. François MORISSET, M. Yannick QUINTARD et Mme Florence SAINT-LYS (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir** : M. Patrick PEYROUX donne pouvoir à M. Philippe PATEY, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, Mme Jocelyne JEAN donne pouvoir à Mme Séverine LAFLEUR, Mme Marie-Odile MATHIEU donne pouvoir à Mme Danielle BONNIN, Mme Sandrine MORIN donne pouvoir à Mme Alexandra ROUCHER, Mme Catherine SIMON donne pouvoir à Mme Aurélie BERGER.

**Secrétaire de séance** : Mme Florence SAINT-LYS

**Assistent** : Mesdames Aurore GOMBERT et Alexiane BONNEAU, Messieurs Eric EPRON et Sébastien RAMOS

M. le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers, aux collaborateurs ainsi qu'au correspondant de presse.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux et indique que le quorum est atteint.

Mme Florence SAINT-LYS est désignée secrétaire de séance. La secrétaire de séance vérifie que le quorum est atteint et confirme la validité des procurations.

M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du mardi 18 février 2025. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Il informe le Conseil Municipal des principales décisions prises dans le cadre des délégations prévues, conformément aux articles L-2122-22 et L-2122-23 et à la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 :

- Décisions du 10 février 2025 :
  - Signature avec l'entreprise Alliance Forêt Bois, de Smarves, d'un devis d'un montant de 1 102.50 € HT, soit 1 323.00 € TTC, pour la fourniture de plaquettes de peupliers à destination de paillage pour les massifs d'arbustes.
  - Signature avec l'entreprise HYDRO FABRIC, de La Couronne (16), d'un devis d'un montant de 531.20 € HT, soit 637.44 € TTC, pour la fourniture de pièces détachées destinées à la réparation de matériels de ménage.
  - Signature avec l'entreprise RIPAUD pépinières, de Cheffois (85), d'un devis de 1 149.80 € HT, soit 1 264.78 € TTC, pour la fourniture de végétaux, en vue d'effectuer des plantations rue de la Tour du Poile.

- Signature avec l'entreprise SIDER, de CANEJAN (33), d'un devis d'un montant de 454.00 € HT, soit 544.80 € TTC, pour la fourniture de luminaires de type LED pour effectuer le remplacement des points lumineux de la médiathèque.
- Décisions du 12 février 2025 :
  - Signature avec l'entreprise TOLLENS, de Poitiers, d'un devis d'un montant de 1 172.36 € HT soit 1 406.83 € TTC, pour la fourniture de peinture, nécessaire à la réfection du petit bassin de la piscine.
  - Signature avec l'entreprise IPC, de Brest, d'un devis d'un montant de 645.64 € HT, soit 774.77 € TTC, pour la fourniture de produits de démaquage pour les terrains de tennis.
  - Signature avec l'entreprise Piscine Belle, de Poitiers d'un devis d'un montant de 2 474.25 € HT soit 2 969.10 € TTC, pour la fourniture de produits de traitement de l'eau pour la piscine municipale.
  - Signature avec l'entreprise Piscine Belle, de Poitiers d'un devis d'un montant de 1 157.50 € HT soit 1 389.00 € TTC, pour la fourniture de pièces détachées afin d'assurer la remise en état du système de traitement de l'eau pour la piscine municipale.
- Décisions du 26 février 2025 :
  - Signature avec l'entreprise SAS DRUJON, de Niort d'un devis d'un montant de 801.00 € HT soit 961.20 € TTC, pour la fourniture de peinture de traçage pour les terrains de sport.
  - Signature avec l'entreprise DECA VRD, de Celle-Lévescault d'un devis d'un montant de 1000.00 € HT soit 1 200.00 € TTC, pour l'actualisation des honoraires de maîtrise d'œuvre pour la deuxième phase des travaux de la route de Latillé.
  - Signature avec l'entreprise PROLIANS, de Poitiers d'un devis d'un montant de 3 725.28 € HT soit 4 470.34 € TTC, pour le remplacement des matériels électroportatifs dérobés au Centre Technique Municipal en décembre 2024.
  - Signature avec l'entreprise EURL Vouillé Motoculture, de Vouillé d'un devis d'un montant de 11 682.66 € HT soit 14 019.19 € TTC, pour le remplacement des matériels d'entretien des espaces verts dérobés au Centre Technique Municipal en décembre 2024.
  - Signature avec l'entreprise SAS GIRARD-VITRE de Boivre-la-Vallée, d'un devis d'un montant de 1 634.72 € HT soit 1 798.19 € TTC, pour la fourniture de plants d'annuelles destinés au fleurissement d'été.

En réponse à une question de Mme Valérie POIGNANT sur le vol des matériels au Centre Technique Municipal, M. le Maire précise que la commune est dans l'attente d'un remboursement de l'assurance suite à une expertise réalisée le 13 mars dernier.

En réponse à une question de Mme Danielle BONNIN, M. le Maire précise que l'intégralité du matériel dérobé est désormais remplacée avec les commandes présentées ci-dessus.

## **1 - FINANCES**

- **Budget de la commune (Compte Financier Unique ; taux de fiscalité et budget 2025)**

M. le Maire remercie Philippe PATEY qui a accepté de présenter le budget en l'absence de Patrick PEYROUX et le remercie.

Il indique tout d'abord avoir une pensée particulière pour Mathias GIRAUD, collaborateur chargé des Finances, absent depuis plusieurs semaines, mais dont l'état de santé s'améliore fort heureusement, ainsi que pour Patrick PEYROUX, adjoint chargé des finances, qui a beaucoup travaillé sur l'élaboration de ce budget et qui sera également absent quelques mois pour des raisons de santé. Il leur souhaite à tous deux un prompt rétablissement.

Il remercie Eric EPRON, Directeur Général des Services, Alexiane BONNEAU et Aurore GOMBERT, collaboratrices, qui se sont mobilisés sans compter pour entrer tous les chiffres dans le logiciel et bâtir la maquette budgétaire.

Il remercie également Mme Séverine FAYARD, conseillère aux décideurs locaux du Haut-Poitou du Service de Gestion Comptable de Poitiers, qui a apporté son précieux concours, ainsi que Mme Cécile GANNE de l'Agence des Territoires, et les secrétaires de mairie des communes de Boivre-la-Vallée et d'Yversay.

M. le Maire souligne la difficulté à bâtir ce budget compte tenu aussi de l'incertitude pesant sur le budget de l'Etat qui n'a été adopté que courant février. Il rappelle l'importance du déficit de l'Etat avec une dette abyssale, et les fortes inquiétudes qui pesaient en début d'année sur les dotations pour les collectivités.

Il ajoute que finalement ces dotations seront à peu près équivalentes, voire légèrement supérieures à celles de l'an passé pour la commune de Vouillé et rappelle que le budget a été élaboré avec prudence, en prévoyant des dotations en baisse, mais que malgré cela, le budget est équilibré et qu'il permet d'aborder cette année 2025 plus sereinement que prévu initialement.

M. le Maire souligne que le **budget 2025 est un budget prudent et responsable qui préserve l'avenir**, avec un **endettement maîtrisé et une stabilité de la fiscalité locale**, puisqu'il propose de ne pas augmenter pour la quatrième année consécutive, les impôts des contribuables sur le foncier bâti.

Dans un contexte financier très contraint par les décisions de l'Etat, il précise que le budget communal s'équilibre en fonctionnement à un petit peu plus de 4,2 millions d'euros et à 2,3 millions d'euros en investissement (incluant les restes à réaliser), dont 1 482 000 € de dépenses nouvelles.

Il passe la parole à M. Philippe PATEY, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, pour la présentation des résultats de l'exercice 2024 et le budget 2025.

M. Philippe PATEY rappelle que ces éléments ont été présentés et débattus à l'occasion du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 18 février dernier.

Il présente les résultats qui coïncident avec les comptes de gestion du Trésor Public ce qui permet l'adoption du Compte Financier Unique. La section de fonctionnement présente un **excédent de 826.974,59 €** contre 645 673.47 € pour l'exercice 2023 et un **résultat de clôture qui s'élève à 972 697,49 €** contre 793 662.71 € en 2023.

Ces résultats sont le fruit d'efforts de gestion sérieuse et dynamique menés ces dernières années, qui permettent de dégager un autofinancement significatif pour le financement des investissements.

La section d'investissement présente un déficit sur l'exercice de 358 482,55 € et un déficit de clôture 4 384,79 €.

#### **Pourcentage d'exécution du budget :**

- 72 % en dépenses d'investissement
- 72 % en recettes d'investissement
- 82 % en dépenses de fonctionnement
- 110 % en recettes de fonctionnement

Après présentation détaillée et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (M. le Maire ne prenant pas part au débat et au vote) :

- D'adopter le Compte Financier Unique 2024

Affectation des résultats de l'exercice 2024.

Exercice 2024 :

Résultat de fonctionnement d'exercice 2024	826 974,59 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2024	- 358 482,55 €

Résultat au 31 décembre 2024 (avec les reports de 2023)

Résultat de clôture de fonctionnement, au 31 décembre 2024	972 697,49 €
Résultat de clôture d'investissement, au 31 décembre 2024	- 4 384,79 €

Résultat de clôture (fonctionnement + investissement) **968 312,70 €**

RAR (Reste à réaliser) en investissement

Dépenses	449 756,45 €
Recettes	316 050,40 €
Solde	- 133 706,05 €

Besoin de Financement avec les RAR -138 090,84 €

M. Philippe PATEY propose d'affecter les résultats 2024 comme suit :

**Report en fonctionnement (002) = 834 606,65 €**

**Affectation obligatoire en investissement (1068) = 138 090,84 €**

**Déficit d'investissement reporté (001) = 4 384,79 €**

En réponse à une question de M. Jacques DESCHAMPS, M. Philippe PATEY et M. le Maire indiquent que la trésorerie a conseillé de reporter en fonctionnement une grande partie de l'excédent plutôt qu'en investissement, ce qui permet plus de sécurité en cas d'imprévu sur l'exécution du budget de fonctionnement. S'agissant d'écritures d'ordre, elles n'ont pas d'impact direct sur la situation budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la proposition d'affectation des résultats 2024

Budget Primitif 2025

Compte tenu des résultats 2024, M. Philippe PATEY propose de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2025 avec un budget de **4 214 773,58 €**, en augmentation de 2,03 % par rapport à 2024 (hors opérations d'ordre).

Le budget d'investissement 2025 s'élève globalement à 2 316 141,24 €, dont 1 956 756,45 € de travaux incluant 449 756,45 € de restes à réaliser de 2024.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 214 773,58 €, en augmentation de 17,86 %, compte tenu de la demande de la trésorerie d'augmenter sensiblement la ligne budgétaire de virement à la section de fonctionnement. Les excédents étaient auparavant prioritairement affectés directement au budget d'investissement (1068).

Hors opérations d'ordre (non budgétaires), le budget de fonctionnement est en réalité en progression de 2,03 %.

Les dépenses par grands postes budgétaires :

**011 CHARGES A CARACTERE GENERAL : hausse de 2,48 % à 885 500 €**

- **60 - Les achats et variations des stocks sont en augmentation de 1,23 % à 453.000€**

Progression légère en raison de la hausse annoncée du prix du gaz compensée partiellement par la suppression de la facture d'assainissement de la piscine et la réduction des dates d'ouverture de la piscine.

A noter aussi que le réalisé 2024 sur le chauffage urbain (gaz) n'a été que de 72,98 %, ce qui explique que l'article est prévu à l'identique du BP 2024.

- **61 - Services extérieurs : inscription d'un crédit de 222 400 € en hausse de 13,24%**

Forte progression sur l'article 611 relatif aux contrats de prestation de services, notamment en raison du recours au Centre de Gestion pour la réalisation des payes, compte tenu de l'arrêt maladie de Mathias.

Baisse sur l'entretien et les réparations (Art. 615) en raison du transfert de la maintenance de l'éclairage public sur une autre ligne budgétaire (compétence Energies Vienne).

Baisse en raison de la reprise en régie de l'entretien des espaces verts de la propriété Boiné.

Augmentation des primes d'assurance, pour tenir compte notamment de la propriété Boiné et des œuvres, mais aussi de la hausse des contrats.

- **62 - Autres services extérieurs : baisse de 13,99 % à 181 100 €**

Baisse de la rémunération d'intermédiaires notamment pour le document unique des risques professionnels en cours d'achèvement.

Baisse des frais de relation publique (Subvention au Centre Socio pour Vouillé en Fêtes sur un autre article).

Baisse des autorisations d'urbanisme facturées par la CCHP (22 PC délivrés en 2024 contre 25 en 2023).

▪ **63 - Impôts et taxes**

Baisse de l'inscription mais légère augmentation par rapport au réalisé.

**012. CHARGES DE PERSONNEL**

Proposition d'augmentation de 0,6 % par rapport à 2024, soit un montant de 1 685 000 €.

Augmentation de la masse salariale due au principe du « GVT » (Glissement Vieillesse Technicité) intégrant des avancements d'échelons et changements de grade, la mise en place d'astreintes, la hausse des cotisations de retraite CNRACL (3% par an) et le remplacement d'agents en congés maladie ou longue maladie (compensée par un remboursement partiel de l'assurance CNP).

**014. ATTENUATIONS DE PRODUITS**

Inscription identique de 2 500 € (reversement de la taxe de séjour à la Communauté de Communes du Haut-Poitou et d'une partie des recettes des concessions des cimetières à la commune de Frozes).

**65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES** : augmentation de 17,68 % à 290 650€

Ce chapitre comprend les indemnités des élus, les subventions au Centre Communal d'Action Sociale (en baisse compte tenu des reports), aux coopératives scolaires des écoles publiques et aux associations (y compris les subventions exceptionnelles pour les manifestations du 8 mai, Vouille en Fête et le projet de l'association Vouillé et son Histoire), les pertes sur créances irrécouvrables, le concours financier aux écoles maternelle et primaire de la Chaume, ainsi que la participation financière versée à Energies Vienne (EV) pour l'entretien de l'éclairage public (nouvelle imputation liée au transfert de la compétence à EV) de 30 094 € (initialement à l'article 6156) et celle pour la fresque du château d'eau à verser à Eaux de Vienne pour 12 312 €.

**66. CHARGES FINANCIERES** : inscription d'un montant de 44 500 €, correspondant aux intérêts d'emprunts, tenant compte de l'emprunt de 600 000 € contracté fin 2024.

Enfin, une dotation de 130 000 € sera prévue au titre des amortissements en baisse de 7,62 %.

**67. CHARGES EXCEPTIONNELLES** : 100 € pour titres annulés sur exercice extérieur

**68. DOTATIONS AUX PROVISIONS** : 1000 €

**023. VIREMENT A L'INVESTISSEMENT** : 1 175 523,58 €

**042. OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**

Inscription de 130 000 € en baisse de 7,14 %.

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes prévisionnelles sont en baisse de 1,46 % par rapport au Budget Primitif 2024, sans l'excédent de fonctionnement capitalisé.

M. Philippe PATEY rappelle les règles de prudence en matière d'estimation des recettes, le réalisé étant toujours supérieur aux prévisions du Budget Primitif.

### 013. ATTENUATIONS DE CHARGES

Montant important perçu en 2024, car remboursement de congés maladie et maternité.

Inscription d'un montant de 40 000 € en baisse de 28,57 par rapport au BP 2024.

### 70. PRODUITS DES SERVICES, DOMAINES ET VENTES DIVERSES

Montant très légèrement inférieur au Budget Primitif 2024 avec une inscription de 210 000 € (-0,55%) Prudence sur les recettes de la piscine et du camping, ainsi que sur les recettes périscolaires compte tenu des effectifs.

### 73. IMPOTS ET TAXES

**Compte-tenu de la revalorisation des bases fiscales de 3,9 % en 2024 et de 1,7 % en 2025, il est proposé de maintenir à leur niveau de 2024 les taux d'imposition, et de prévoir une inscription au chapitre « impôts et taxes » de 1 878 000 € (dont 1 590 000 € pour les impôts locaux), en hausse de 1,08% par rapport au Budget Primitif 2024 :**

- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 16,92 %
- Taxe sur le foncier bâti : 36,49 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 60,13%.

M. Jacques DESCHAMPS s'interroge sur la fiscalité des résidences secondaires, compte-tenu des besoins de logement sur le vouglaisien.

M. le Maire répond que des communes majorent la fiscalité sur les résidences secondaires mais s'interroge sur l'impact sur les mises en location.

Il suggère d'étudier ce point et de voir combien de propriétaires pourraient être concernés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'approuver les taux d'imposition pour 2025**

### 74. DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS

Proposition d'inscrire la Dotation Globale de fonctionnement en baisse de 6,71 %, à 1 078 000 € afin de tenir compte de la baisse potentielle d'une composante de la DGF, la Dotation Nationale de Péréquation.

M. le Maire précise que le budget a été bâti avant de connaître les montants des dotations de l'Etat ? qui finalement sont un petit peu plus importantes que l'an passé.

### 75. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Proposition d'inscription d'un montant de **149 141,93 €** en progression de 19,67 %, mais inférieur au réalisé de 2024, compte tenu de la résiliation du bail des Halles de Vouillé en début d'année.

**76. PRODUITS FINANCIERS : 25 €** (intérêts des parts sociales du crédit agricole).

**002. EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE : 834 606,65 €** au lieu de 145 722,90€ en 2024 => demande de la trésorerie d'affecter une grande partie des excédents de 2024 dans le budget de fonctionnement par sécurité, plutôt que de les verser directement dans le budget d'investissement.

**042. OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS : 25 000 €** inscrits pour nos travaux en régie.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour l'année 2025, il est proposé un montant global de dépenses d'investissement de **1 839 647,10 €** reprenant des opérations en cours et de nouvelles opérations (hors opérations financières), dont 1 387 000 € de dépenses nouvelles (engagements 2024 déduits).

Les principales opérations concerneront :

- Aménagement de la rue de Braunsbach : **550 000 €**
- Aménagement de la route de Latillé : **150 000 €**
- Programme de voirie : **150 000 €**
- Acquisitions du terrain de Mme RAT : **130 000 €**
- Enfouissement des réseaux télécom aux Essarts : **120 000 €**
- Réfection du beffroi de l'église et des cloches : **75 000 €**
- Bardage du hangar des Maillots et local chasseur : **70 000 €**
- Travaux et alarme dans l'immeuble BOINE : **20 000 €**
- Remplacement de la chaudière salle de la Gorande : **30 000 €**
- Renouvellement de matériel dans les écoles publiques au titre des Territoires Numériques Educatifs : **10 000 €**

D'autres opérations seront également prévues : étude sur le pont de Ribière, l'achat de matériel pour les services techniques suite au vol du 24 décembre, achat d'un robot pour la piscine, illuminations de fin d'année, achat de végétaux, aménagements au cimetière de la Vigne Palliat, tracés de badminton au gymnase des Maillots, rénovation de bornes d'incendie, étude de faisabilité pour la rénovation du camping et de la piscine, jeu extérieure à l'école maternelle, seconde cabane à jouer à l'école élémentaire, alarme au centre technique municipal...

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Afin de financer les dépenses d'investissement pour 2025, il est proposé :

- **138 090,84 €** d'excédents capitalisés de 2024
- Un virement de **1 175 523,58 €** provenant de la section de fonctionnement
- Les amortissements à hauteur de **130 000 €**
- Le fonds de compensation de la TVA pour un montant de **70 000 €**
- **51 476,42 €** de taxe d'aménagement
- Des subventions provenant :
  - De l'Etat au titre de la DETR, **150 000 €** pour l'aménagement de la rue de Braunsbach
  - Du Département au titre de l'ACTIV3, **30 000 €** (travaux de la rue de Braunsbach) et **100 000 €** au titre de l'ACTIV 4 pour l'aménagement de la rue Gambetta
  - De la Communauté de Communes du Haut-Poitou au titre du Fonds de concours pour **35 000 €** pour les travaux de la rue de Braunsbach

## STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

L'encours de la dette de la Collectivité s'élève à 2 151 569 € au 31 décembre 2024, contre 1 811 435€ au 31 décembre 2023, tenant compte de l'emprunt réalisé l'année passée.

L'annuité de la dette pour l'exercice 2025 s'élèvera à 348 491 € (92 € / habitant).

A noter que deux emprunts contractés en 2010 s'éteindront au cours du dernier trimestre 2025.

M. Jacques DESCHAMPS souligne les marges de manœuvre de la commune à l'avenir, compte tenu du niveau de désendettement.

## PRESENTATION DU BUDGET PAR FONCTION

M. Philippe PATEY présente le budget par fonction.

## RATIOS

M. Philippe PATEY détaille ensuite les principaux ratios.

Il rappelle les chiffres en matière d'épargne de gestion :

- Capacité d'Autofinancement Brute = 941 000 € soit 250 €/hab. (206 €/hab. en 2023)
- Capacité d'Autofinancement Nette = 681 000 € soit 181 €/hab. (118 €/hab. en 2023)

Il indique que le taux d'épargne brut à 18,8 %, est particulièrement bon, puisque l'Etat considère qu'un taux compris entre 8 et 15 % est satisfaisant. S'il est inférieur à 8%, la commune est en difficulté financière.

Le ratio « Klopfer » de désendettement est aussi excellent.

M. Philippe PATEY et M. le Maire soulignent la qualité de ce budget avec des projets importants.

M. le Maire indique que Mme FAYARD se propose de venir présenter prochainement au Conseil Municipal, l'étude sur la situation financière et fiscale de la commune en 2024.

M. le Maire remercie M. Philippe PATEY pour la clarté de sa présentation.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le Budget Primitif 2025 de la commune en fonctionnement et en investissement, présenté par nature et par fonction,**
- **Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR, DSIL) pour les travaux de réfection du beffroi de l'église et des cloches**

M. Bernard PIERRE-EUGENE rappelle qu'avec son clocher atypique, car inachevé, l'église de Vouillé est un élément incontournable du patrimoine communal.

Il indique qu'une étude sur l'état de conservation de son bâti et de ses installations campanaires, a été réalisée par l'entreprise BODET campanaire, le 26 septembre 2024. L'objectif de cette étude était d'identifier les dysfonctionnements structurels et de fonctionnement de l'installation campanaire, et d'estimer le budget nécessaire à la réalisation des travaux.

De nombreux désordres ont été constatés nécessitant des travaux sur la chambre des cloches et sur les cloches, le remplacement du beffroi et la mise aux normes électriques.

Il précise que l'église de Vouillé possède deux cloches, RADEGONDE (cloche n°1) d'un poids de 223 kg et BEIGNINE cloche n° 2 de 178 kg, fondues en 1805.

M. le Maire souligne l'importance d'informer la population sur l'arrêt de la sonnerie de cloches pendant les travaux.

Le montant total des dépenses s'élève à 62 372 € HT avec les financements suivants :

Dépenses en € HT		Recettes en €		
Audit de l'installation	1 150.00	Etat - DETR	12 474.00	20%
Restauration de l'installation campanaire	56 627.00	Etat - DSIL	12 474.00	20%
Remplacement du tableau de commande	4 595.00	Autofinancement	37 424.00	60%
<b>Total en € HT</b>	<b>62 372.00</b>	<b>Total</b>	<b>62 372.00</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter une subvention de 24 948 € auprès de l'Etat (DETR, DSIL) pour des travaux de réfection du beffroi de l'église et des cloches,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

## 2 - RESSOURCES HUMAINES

- Mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne pour la protection sociale complémentaire (risque santé)

Mme Danielle BONNIN rappelle au Conseil Municipal que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque santé de leurs agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La mutuelle santé intervient en cas de maladie, accident, maternité et complète la couverture apportée par la Sécurité Sociale. Elle permet le remboursement de frais non couverts, ou partiellement couverts par la Sécurité Sociale.

Mme Danielle BONNIN indique que le Conseil Municipal avait anticipé l'obligation de participer au financement de la mutuelle santé, avec une participation mensuelle de 15 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne lance en 2025 une procédure de mise en concurrence afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé. Il propose aux communes et établissements publics intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par la présente délibération.

Ainsi, le Centre de Gestion de la Vienne proposera une convention de participation à adhésion facultative dans le domaine de la santé pour un début d'exécution du marché au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les garanties et les tarifs obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat qui seront amenées à les présenter à leur organe délibérant et à déterminer les taux ou montant de participation. La mutualisation des risques permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De donner mandat au Centre de Gestion de la Vienne pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation à adhésion facultative pour le risque santé,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

### 3 - TRANSITION ECOLOGIQUE, DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

- **Dénomination du parc du four à chaux « Camille BOBIN »**

M. Philippe PATEY rappelle que par une délibération du 8 juin 2021, la commune a acquis des terrains situés essentiellement en zone naturelle entre la rue de Beausoleil et la rue du Four à Chaux, auprès de M. François BOBIN domicilié à Poitiers.

Ces parcelles constituent un ensemble de 9 267 m<sup>2</sup> présentant un intérêt environnemental majeur avec une biodiversité relativement riche dans un espace situé au centre d'une zone pavillonnaire et à proximité du nouveau lotissement du Verger Saint-Hilaire en cours d'aménagement.

Cet espace est constitué d'arbres remarquables, dans lequel on peut découvrir un four à chaux construit au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle par un ancêtre de M. BOBIN, M. Pierre Frédéric MARCIREAU, qui fut Maire de Vouillé de 1866 à 1871.

Avec l'aide du Conseil Départemental (ACTIV 3) et de la fondation « Soregies » d'importants travaux ont été réalisés pour aménager une liaison douce qui permet de relier la rue de Beausoleil à la rue de la Croix de Mission et pour réhabiliter les bâtiments de l'ancien four à chaux.

M. Philippe PATEY souligne la qualité du travail effectué notamment par les services municipaux, qui ont permis d'ouvrir ce magnifique espace au public. Il précise que son inauguration aura lieu le samedi 20 septembre, à l'occasion des journées du patrimoine.

Il indique que M. BOBIN avait émis le souhait, lors de la vente du terrain, que la commune dénomme le parc du nom de sa grand-mère, Mme Camille BOBIN qui lui avait légué le terrain.

M. Philippe PATEY propose au Conseil Municipal de donner une suite favorable à cette demande.

En réponse à une question de Mme Valérie POIGNANT, M. le Maire indique qu'une plaque spécifique rappelant l'histoire du lieu, sera mise en place.

Un débat s'engage sur la nécessité d'apporter une précision sur le titre de Camille BOBIN, le prénom étant non généré.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De dénommer l'espace public du four à chaux, Parc Camille BOBIN**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

### 4 - VIE CULTURELLE, TOURISME ET ANIMATIONS

- **Dates et horaires d'ouverture de la piscine et du camping pour la saison 2025**

Après avis favorable de la commission « Vie Culturelle, Tourisme et Animations » réunie le 6 février dernier, Mme Valérie POIGNANT propose au Conseil Municipal de valider les dates et horaires d'ouverture de la piscine et du camping comme suit, pour la saison 2025.

#### Piscine

Elle propose les horaires d'ouverture suivants pour l'été 2025, sur la même base qu'en 2024 où la période avait été réduite d'un tiers, en raison de la forte consommation d'eau nécessaire au bon fonctionnement de cet équipement :

Du samedi 5 juillet au dimanche 31 août (vacances scolaires)

- Lundi : 14h30-19h30
- Mardi : Fermeture
- Mercredi : 14h30-19h30
- Jeudi : 14h30-19h30
- Vendredi : 14h30-19h30
- Samedi : 14h30-19h30
- Dimanche : 10h30-12h30 et 14h30-19h30

Ces dates et horaires peuvent être modifiés en cas de conditions climatiques particulières (inondations, orages violents, fortes chaleurs...).

Mme Valérie POIGNANT rappelle par ailleurs que la piscine est fermée le mardi, toute la journée, pour maintenance et repos du personnel.

La piscine sera accessible sans réservation avec une Fréquentation Maximale Instantanée (FMI) de 150 personnes.

### Camping

La commission propose une ouverture du camping du samedi 24 mai au dimanche 7 septembre 2025. Mme Valérie POIGNANT précise que la salle de détente sera remise en service avec des jeux (achetés d'occasion à la bourse aux jouets) et des livres. Cet espace est très apprécié des campeurs.

Horaires d'ouverture du bureau d'accueil du samedi 24 mai jusqu'au vendredi 4 juillet et du lundi 1<sup>er</sup> septembre au dimanche 7 septembre (hors vacances scolaires) :

- Lundi : 7h30-8h30 et 19h-20h
- Mardi : Fermeture
- Mercredi : 7h30-8h30 et 19h-20h
- Jeudi : 7h30-8h30 et 19h-20h
- Vendredi : 7h30-8h30 et 19h-20h
- Samedi : 7h30-8h30 et 19h-20h
- Dimanche : 7h30-8h30 et 19h-20h

Horaires d'ouverture du bureau d'accueil du samedi 5 juillet au dimanche 31 août (vacances scolaires) :

- Lundi : 7h30-8h30 et 17h30-20h
- Mardi : Fermeture
- Mercredi : 7h30-8h30 et 17h30-20h
- Jeudi : 7h30-8h30 et 17h30-20h
- Vendredi : 7h30-8h30 et 17h30-20h
- Samedi : 7h30-8h30 et 17h30-20h
- Dimanche : 7h30-8h30 et 17h30-20h

L'accueil des campeurs est cependant possible le mardi, malgré l'absence de l'agent, qui procède à la perception des droits le lundi soir et le mercredi matin.

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les dates et horaires d'ouverture de la piscine et du camping pour l'été 2025, tels que présentés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

- **Convention avec le centre Socioculturel « La Case » pour l'organisation du festival Vouillé en Fête, le samedi 7 juin 2025**

M. Jean-Luc CHATRY rappelle que la commune organise, depuis 2022, une manifestation culturelle, dans le centre bourg, proposant de nombreuses animations, concerts et spectacles de rue, ainsi que de la restauration.

Depuis l'origine, un collectif d'habitants, incluant des élus de la commune, est associé à sa programmation ainsi qu'à son organisation, avec les supports logistiques du Centre Socioculturel et de la commune.

Il indique que le Centre Socioculturel propose de formaliser le partenariat avec la commune pour 2025 par une convention.

Cette dernière prévoit notamment la participation financière de la commune de 10 000 € sous forme d'une subvention versée au Centre Socioculturel, ainsi que l'engagement de ce dernier de contribuer à concurrence de 30 % de la participation de la commune.

Le budget global de la manifestation ainsi que son programme sont en cours de finalisation :

- 14h : maquillage / balade en poney / jeux en bois / manège / calèche, buvette et crêpes / glaces.
- 14h30 : Florent Martine « cabaret - magie ».
- Art de la rue
- 16h : la cuisine théâtre humour.
- 17h : Fanfare tout terrain « la baronade ».
- 18h30 : Lolo cousin jonglage.
- Soirée concert : les Polissons acoustiques / un karaoké est à l'étude.

M. Jean-Luc CHATRY souligne le succès grandissant de Vouillé en Fête ces trois dernières années.

Il indique que la commune avait participé à concurrence de 5 000 € en 2024.

Il fait appel aux bénévoles pour aider à l'organisation. Les commerçants locaux sont mobilisés pour la restauration et les boissons. Une participation de 170 € leur est demandée.

Mme Valérie POIGNANT présente les lieux retenus : Nid de Plumes, square Alaric, rue Clovis, rue Gambetta... Elle souligne le rôle important joué par le Centre Socioculturel dans l'organisation. Le bâtiment de l'ancienne auto-école, rue de la Galmandrie, servira de loge pour les artistes.

M. François MORISSET ajoute que l'Association des Parents d'Elèves (APE) va gérer la buvette ce qui permettra de financer des projets pour les élèves.

Mme Danielle BONNIN rappelle que l'APE a contribué à financer les classes de mer de l'école du Petit Bois, aux côtés de la commune. Le CCAS a également financé le séjour de trois enfants d'une même famille.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'approuver la convention jointe en annexe avec le centre Socioculturel « La Case », pour l'organisation du festival « Vouillé en Fête », le samedi 7 juin 2025 et le versement d'une subvention de 10 000 €, étant précisé que les crédits sont inscrits au budget 2025,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.**

M. le Maire passe la parole à Mme Valérie POIGNANT qui fait appel aux volontaires pour tenir la caisse du concert du Théâtre Populaire Pictave, le samedi 19 avril à 20 h 30, salle polyvalente. La mise en place se fera à 8 h 30.

Il passe ensuite la parole à Mme Danielle BONNIN.

Elle indique qu'il n'y aura plus de financement de l'Etat pour les Nouvelles Activités Périscolaires (ex. TAPs) à la prochaine rentrée de septembre, soit une perte de 25 000 €.

Une réflexion est engagée dans le cadre du PEDT (Projet Educatif Territorial), avec le Centre Socioculturel, pour renforcer la surveillance de la pause méridienne. Elle rappelle que des enfants en difficulté d'apprentissage, sont accueillis dans le cadre du dispositif ULIS. Un courrier a été transmis au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour mobiliser les AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) sur le temps de pause méridienne.

Elle précise les éléments de réponse transmis par les services de l'Etat : les AESH doivent être d'abord volontaires et le temps méridien serait défalqué du temps scolaire, ce qui n'est pas réaliste.

Le surcoût d'animateurs va donc devoir être pris en charge par la commune.

M. François MORISSET suggère de demander aux communes d'origines des enfants scolarisés à Vouillé, de participer financièrement. Mme Danielle BONNIN indique que cela concerne très peu d'élèves (5 en ULIS).

En réponse à une question de M. Jean-Luc CHATRY, elle précise qu'il n'y a pas de lien avec la semaine des 4 jours. Les enseignants sont unanimement convaincus de l'intérêt de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours et demi, plus respectueuse du rythme des enfants. Quelques écoles du Haut-Poitou sont cependant à 4 jours, comme la plupart des départements français.

M. le Maire passe la parole à Jean-Luc CHATRY qui informe le Conseil Municipal d'une journée vélo familiale, le 17 mai prochain, dans le cadre de la manifestation « Mai à vélo ». Le départ se fera du boudodrome à 10 h30, sans inscription, pour faire découvrir la boucle cyclable de 12,5 kms.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, M. le Maire indique que la prochaine séance du **Conseil Municipal** se tiendra **le mardi 20 mai à 19h.**

M. le Maire lève la séance à 20 h 20.

Le Maire

Eric MARTIN



La secrétaire de séance

Mme Florence SAINT-LYS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Saint-Lys" with a stylized flourish at the end.

## Délibérations de la séance du Conseil Municipal du mardi 8 avril 2025

- N°1 : Compte Financier Unique 2024
- N°2 : Affectation des résultats de 2024
- N°3 : Budget Primitif 2025
- N°4 : Taux de fiscalité 2025
- N°5 : Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR, DSIL) pour les travaux de réfection du beffroi de l'église et des cloches
- N°6 : Mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne pour la protection sociale complémentaire (risque santé)
- N°7 : Dénomination du parc du four à chaux « Camille BOBIN »
- N°8 : Dates et horaires d'ouverture de la piscine et du camping pour la saison 2025
- N°9 : Convention avec le centre Socioculturel « La Case » pour l'organisation du festival Vouillé en Fête, le samedi 7 juin 2025